

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1310

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° CE981 du Gouvernement

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de maximiser la production d'énergie sur le territoire concerné au regard »

les mots :

« d'atteindre l'équilibre entre la consommation finale d'énergie et la production d'énergies renouvelables dans le territoire concerné, voire de la dépasser, pour concourir au respect »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de clarification des objectifs de la planification territoriale.